

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 janvier 2021

Nombre de conseillers	
Elus	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Absents	3

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de la convocation

21 janvier 2021

Date d'affichage

21 janvier 2021

Présent(e)s : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain de ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Sandra GARCIA-BONET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ

Monsieur Vincent PRADELLES donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES

Absent : Monsieur Laurent DUPUY

Secrétaire de séance : Madame Séverine TRUDGETT

La séance est ouverte à 18h35.

Arrivée de Monsieur Davy BRESSOLLES à 18h37.

Monsieur Jacques PINEL souhaite apporter un amendement dans les questions diverses : Il a rencontré Réseau 31 pour étudier la possibilité de raccordement du boulo-drome, de la gare et des anciens vestiaires au réseau d'assainissement collectif.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020 est validé à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions).

I. Sujets soumis à délibération

2021/01 : Autorisation du Conseil Municipal pour la vente de la parcelle de la station d'épuration

Un plan de situation a été transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

La station d'épuration en place depuis 1986 est vétuste et ne correspond plus à l'augmentation de la population. Depuis 2015, le syndicat RESEAU31 réalise des études pour la construction d'une station. Ce marché s'élève à 1 480 000,00 € HT.

A la suite de la réunion de cadrage qui a eu lieu ce matin avec tous les participants au projet, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la nouvelle station d'épuration devrait être opérationnelle en mai 2022.

Le marché ayant été notifié fin 2020, Monsieur le Maire propose de délibérer afin de

- CEDER la parcelle cadastrée F657, sise Moulin de Flottes, à RESEAU31 pour l'euro symbolique,
- l'autoriser à SIGNER tous les documents concernant la vente de la parcelle ci-dessus.

Il précise également que le syndicat prendra à sa charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve cette délibération.

2021/02 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu de l'article L.2121-8 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal ont reçu un exemplaire de la proposition de règlement intérieur par mail.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur.

19h13 : Monsieur le Maire suspend la séance.

19h14 : Reprise de la séance.

2021/03 : Services à la population : Modification de tarif, suppression

Ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 17 décembre 2020. Il avait alors été demandé par la majorité des élus de le reporter au conseil municipal suivant.

M. WUYAM propose d'augmenter de 2€ le stationnement de caravane afin d'être cohérent dans la démarche d'augmentation globale des tarifs des services proposés.

Monsieur le Maire explique à nouveau à l'assemblée que les services proposés dans la collectivité doivent être actualisés et propose les tarifs suivants :

Tarifs municipaux à compter du 1 février 2021	
Régie photocopie	
Photocopie A4, noir et blanc	0,20 €
Photocopie A4, noir et blanc, recto/verso	0,30 €
Photocopie A3, noir et blanc	0,40 €
Photocopie A3, noir et blanc, recto/verso	0,60 €
Photocopie A4, couleur	0,40 €
Photocopie A4, couleur, recto/verso	0,60 €
Photocopie A3, couleur	0,80 €
Photocopie A3, couleur, recto/verso	1,20 €
Régie Périscolaire	
Repas	3,00 €
Garderie matin	2,00 €
Garderie soir	2,00 €
Régie Droit de place	
Marché du mardi matin	1,00 €
Marché de Noël	5,00 €
Emplacement forain – 20m ²	20,00 €
Emplacement forain de 21m ² à 100m ²	35,00 €
Emplacement forain de 101m ² et plus	75,00 €
Emplacement caravane	22,00 € / semaine

Régie festivités	
Repas Mounjetado adultes	16,00 €
Repas Mounjetado enfants de 5 à 12 ans	8,00 €
Buvette : bière et canettes	2,00 €
Repas fête locale adultes	16,00 €
Repas fête locale enfants de 5 à 12 ans	8,00 €
Personnes servant le repas	10,00 €
Location Foyer	
Habitants de la commune	300,00 €
Habitants et associations extérieurs	600,00 €
Caution	1 500,00 €
Cimetière	
Concession funéraire, 50 ans	50,00 € / m ²
Columbarium, 30 ans	500,00 € la case
Dépositaire, de 7 mois à 1 an	100,00 € / mois
Dépositaire, après 1 an	500,00 € / mois
Jardins familiaux	
Location jardins familiaux	50,00 € annuel / parcelle

Après en avoir délibéré, par 11 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 1 voix d'« ABSENCE », le Conseil Municipal adopte les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} février 2021.

Attribution de subvention aux RESTAURANTS DU CŒUR

Monsieur Davy BRESSOLLES propose de voter la délibération de l'attribution de subvention aux RESTAURANTS DU CŒUR en même temps que les autres associations lors du vote du budget.

Délibération reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

II. Sujets non soumis à délibération

- Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :
 - Elagage des arbres route de Vendine : effectué par tous les propriétaires. Seuls 2 propriétaires doivent tailler autour des lignes téléphoniques.
 - Commission intercommunale « Bâtiments » : les vestiaires du terrain de foot doivent être rénovés. Ils sont régulièrement inondés car construits sous le niveau du stade.
 - CCAS : réunion en février. L'intercommunalité a mis en place des navettes gratuites pour les plus de 75 ans pour se faire vacciner.
 - Local boulangerie/pâtisserie : à ce jour, 8 personnes sont intéressées. M. le maire leur demande de lui présenter un compte d'exploitation prévisionnel.
 - Distribution des galettes aux plus de 65 ans : les élus ont reçu un très bon accueil, tous en respectant les gestes barrière.

- La commission de sécurité est passée le 9/02 pour contrôler le foyer. Verdict le 16/02 pour l'ouverture au public.
 - Mail de Madame Sandra GARCIA-BONET : une étude est en cours pour respecter le plus possible le protocole sanitaire à l'école, notamment à la cantine. Des élus proposent que les enfants amènent leur repas 1 semaine sur 2. Monsieur le Maire précise que le protocole indique « dans la mesure du possible » et que le maximum a été mis en place : les locaux sont aérés très souvent, les enfants ne se servent pas le pain seuls (un agent s'en charge afin d'éviter les contacts). Etant donné que les vacances auront lieu dans quelques jours, nous restons iso. Il rajoute également qu'avec cette solution, les enfants ne mangeraient pas tous la même chose et mangeraient froid alors que nous sommes en période hivernale. Le sujet est reporté.
 - 2 terrains sont classés en zone constructible. Monsieur le Maire attend le devis pour l'adduction d'eau potable.
- Monsieur Christophe WUYAM : le site internet est en cours de construction, il faut donner les textes à SILITEO afin qu'ils alimentent le site.
- Monsieur Davy BRESSOLLES demande où en est-on de l'achat du terrain pour le parking de l'école car le stationnement aux abords y est dangereux. Monsieur le Maire a demandé une évaluation du terrain au service des domaines, il attend le résultat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h25.